

# LE RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX : CALCUL ET MISE EN APPLICATION

NOUVEAU



Détail du stage Code : **OL4G3**

Durée : **1 jour présentiel + 0,5 jour à distance** Niveau : **Fondamentaux du métier**

## Sessions

- ⚠ Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription
- ⚠ Certains stages peuvent commencer par des temps à distance

### SAINT-BRIEUC

DELEGATION BRETAGNE  
Code IEL :05:OL4G3014

**Du 09 au 10/05/19**

✉ [Contact\(s\)](#)

**Ehouarn AUFFRET**

02 97 47 71 11

ehouarn.auffret@cnfpt.fr

### VANNES

DELEGATION BRETAGNE  
Code IEL :05:OL4G3015

**Du 17 au 18/10/19**

✉ [Contact\(s\)](#)

**Ehouarn AUFFRET**

02 97 47 71 11

ehouarn.auffret@cnfpt.fr

## PUBLIC VISÉ

Cadres dirigeants, directeurs et assistants des ressources humaines, gestionnaires paie et carrière

## PRÉ-REQUIS

Connaître les principes généraux du statut de la fonction publique territoriale

# OBJECTIFS

---

- Maîtriser le cadre légal du régime indemnitaire des agents territoriaux.
- Connaître les modalités d'attribution et de calcul des différentes primes et indemnités.

# CONTENU

---

- Le panorama des principales primes existantes.
- Les conditions de mise en uvre :
  - les bénéficiaires
  - les critères d'attribution : montant et taux
  - les conditions de maintien
- Les avantages acquis.
- Les obligations et les incidences des transferts de personnel sur le régime indemnitaire.

# MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

---

Cette formation comprend la consultation de ressources en amont et des échanges entre les stagiaires et l'intervenant sous forme d'une communauté de stage accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT. La période en présentiel prévoit l'analyse des textes législatifs et réglementaires, des cas pratiques et des échanges d'expériences.